



QUEINNEC (GABRIEL, FRANÇOIS, Jacques, LOUIS, MARIE), né le 7 octobre 1885 à Saint-Thégonnec (Finistère).

Député du Finistère de 1928 à 1932.

Sénateur du Finistère de 1937 à 1945.

Après avoir brillamment terminé son doctorat à la Faculté de droit de Paris dont il fut proclamé lauréat, Jacques Queindec s'installa en qualité de notaire à Pont-l'Abbé.

Par son labeur quotidien, il s'y créa une situation prépondérante. D'une serviabilité que rien ne décourageait, il ne cessa d'animer de nombreuses œuvres sociales : jardins ouvriers, œuvres scolaires, patronages, sociétés sportives, dispensaire d'hygiène sociale, section locale de l'union nationale des combattants...

En contact journalier avec les différentes professions, il connaissait parfaitement les besoins et les aspirations de chacun. Aussi, à titre privé ou public, ses concitoyens trouvèrent-ils toujours en lui un ami sûr et un utile conseiller.

On ne saurait donc s'étonner de ses élections et réélections constantes, avec des majorités croissantes au conseil municipal de Pont-l'Abbé à partir de 1919, au conseil d'arrondissement de 1922 à 1932 et au Conseil général à partir de 1932.

Une telle réussite autant qu'un certain atavisme familial — il comptait un aïeul député du Finistère en 1792 — le conduisit naturellement à solliciter des mandats nationaux.

Après un brillant succès en 1928 contre le député sortant Georges Le Bail que personne n'osait affronter dans ce fief de la « gauche », il fut battu au renouvellement suivant de la Chambre, en 1932, par le propre fils de son ancien rival, Albert Le Bail. Il échoua à nouveau, en 1936, contre celui-ci, qui était alors candidat unique du Front populaire, pour la 4^e voix seulement, en ayant gagné près de mille depuis le précédent scrutin. C'est encore à Georges Le Bail, devenu sénateur et décédé, qu'il succéda, surclassant facilement, le 25 avril 1937, dès le premier tour, son concurrent qui appartenait cependant comme le défunt au parti radical-socialiste.

Les cinq sièges du Finistère étant renouvelables l'année suivante, Jacques Queindec obtint aussi brillamment la confiance des électeurs sénatoriaux puisqu'il fut seul élu au premier tour, le 23 octobre 1938.

Se classant parmi les républicains indépendants, il combattit les gouvernements issus du cartel des gauches, puis du Front populaire. Il était attaché au respect de toutes les libertés de conscience, de réunion, de l'enseignement, du travail, compatibles avec l'ordre public, sans domination d'aucune classe sociale. S'opposant à la mainmise de l'Etat sur les corps de métiers, il souhaitait la création et le développement de chambres professionnelles (d'agriculture, des pêches, du commerce, des métiers...) qui donneraient leur avis sur les projets ou propositions de loi les intéressant au sein d'un conseil national économique dont les décisions seraient obligatoirement soumises au Parlement.

En politique extérieure, il était partisan d'un renforcement de la Société des Nations pour lui permettre d'arbitrer tous les différends susceptibles de menacer la paix.

Son activité législative fut, malgré la brièveté de ses fonctions parlementaires, relativement importante.

À la Chambre des députés, secrétaire de la commission de législation, il rapporta plusieurs textes juridiques relatifs, notamment, aux immeubles dotaux ou aux études et examens notariaux.

Dans les deux assemblées, il intervint à plusieurs reprises en faveur des marins du commerce. Au Sénat, il fut, du reste, membre de la commission de la marine.

Il utilisait beaucoup la procédure des questions écrites, interrogeant les ministres sur les sujets les plus variés : pensions, questions juridiques, économie et fiscalité, problèmes administratifs d'ordre intérieur, éducation nationale, postes et télégraphes, droit du travail et prévoyance sociale, santé publique.

Le 10 juillet 1940, au Congrès de Vichy, il vota les pouvoirs constitutionnels demandés par le maréchal Pétain.

Jacques Queindec servit aussi bien son pays que ses concitoyens, sa conduite au cours du premier conflit mondial lui

ayant valu d'être décoré de la Croix de guerre

QUENAULT DE LA GROUDIÈRE (Manche). — Voy. **LA GROUDIÈRE**.

QUENETTE (JEAN-FRANÇOIS), né le 2 mai 1903 à Remiremont (Vosges).

Député de la Moselle de 1935 à 1942.

Jean-François Quenette fait ses études au lycée Henri-Poincaré de Nancy, puis à Paris au lycée Louis-le-Grand et à la Faculté de droit, où il obtient sa licence. Diplômé de l'École des hautes études commerciales, il s'inscrit en 1927 au barreau de la Cour d'appel de Nancy jusqu'en 1935, date à partir de laquelle il exerce la profession d'avoué.

Conseiller général, il se présente à l'élection partielle du 10 mars 1935 dans la Meurthe-et-Moselle (circonscription de Toul) et il est élu au second tour, en remplacement de Chamvoux, député décedé, par 4 682 voix contre 3 075 à Miller, sur 10 583 votants. Il est réélu aux élections générales de 1936, au premier tour, totalisant 6 453 voix sur 11 851 votants, contre 3 710 à Miller.

À la Chambre, inscrit au groupe des républicains indépendants et d'action sociale, membre de diverses commissions, il présente plusieurs rapports dont l'un sur l'octroi de délais aux locataires commerçants dans l'impossibilité de payer leur loyer en raison de la crise, un autre sur la ratification de la convention judiciaire franco-anglaise, enfin deux rapports sur des questions de procédure civile.

Il intervient fréquemment à la tribune, sur les sujets les plus variés : sociaux, tels la convention collective du travail, la semaine de quarante heures, la propriété culturelle, les procédures de conciliation et d'arbitrage, les accidents du travail, le statut fiscal de l'artisanat ; politiques : nationalisation des matériels de guerre, obligation de l'enseignement primaire, législation applicable à la presse, défense nationale, politique étrangère ; juridiques : législation relative aux loyers, amnistie ; enfin économiques et fiscaux.

Le 10 juillet 1940, il vote les pouvoirs demandés par le maréchal Pétain.

Il est chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre 1939-1945.

QUENIN (Bouches-du-Rhône) — Voy. **SIXTE-QUENIN**.

QUESNEL (MARIE, JOSEPH, Louis), né le 25 mars 1868 à Baons-le-Comte (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1900 à 1902 et de 1905 à 1912.

Sénateur de la Seine-Inférieure de 1912 à 1927.

Député de la Seine-Inférieure de 1928 à 1936.

Louis Quesnel est issu d'une très ancienne famille de Normandie. Il fit ses études au collège Stanislas à Paris et obtint plusieurs fois de brillantes récompenses aux concours général des lycées de Paris. Il fut ensuite élève à l'École des sciences politiques et à la Faculté de droit puis il passa quelques années en Allemagne et en Angleterre. Il fit partie de la mission envoyée en 1895 en Allemagne sous la direction de Georges Blondel pour y étudier les questions industrielles et rurales. Le rapport publié au retour de mission reçut la médaille d'or *Olivier de Serres*, la plus haute récompense dont puisse disposer la Société nationale d'agriculture.

Avocat au barreau de Paris depuis 1890, secrétaire adjoint de la Société des agriculteurs de France et membre de plusieurs sociétés d'agriculture, Louis Quesnel s'est surtout consacré à des recherches sur l'état de la culture en Normandie et sur les améliorations dont elle est susceptible.

En 1900, il songe à la députation. En effet, Louis de Montfort, député d'Yvetot, vient d'être élu sénateur, laissant vacant son siège de député. C'est l'occasion pour Louis Quesnel de se présenter à cette élection partielle avec un programme républicain libéral, insistant sur la « nécessité de défendre l'idée de patrie et l'honneur de l'armée ». Après une campagne très vive, il est élu député le 25 mars 1900, par 4 771 voix contre 4 600 à Pierre Giffard.

Après une éclipse de près de trois ans — il ne s'était pas présenté aux élections de 1902 — il revient au Palais Bourbon encore à la faveur d'une élection partielle, provoquée cette fois par le décès de Lechevalier, député d'Yvetot, auquel il succède le 19 mars 1905. Il est réélu aux élections générales du 24 avril 1910 par 10 947 voix sur 17 623 votants.

Deux ans plus tard, alors qu'il siégeait encore à la Chambre, il brigue la succession au Sénat de Montfort, décedé. Il est élu le 12 janvier 1912, par 769 voix sur 1 463 votants. Il s'inscrit au groupe de l'union républicaine.

Appartenant à une classe non mobilisée, Louis Quesnel a cependant servi aux armées depuis le début de la guerre, comme lieutenant, en 1914. Il est en 1915 promu capitaine d'infanterie territoriale dans le service des chemins de fer et il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 4 janvier 1917.

Louis Quesnel siégera sur les bancs de la Haute Assemblée jusqu'en 1927. Ses interventions à la tribune sont essentiellement motivées par le souci de protéger l'élevage et l'agriculture. Pendant la guerre, le problème de la main-d'œuvre nécessaire à la moisson le préoccupe et il intervient à ce sujet au cours d'une interpellation. Il pose, en 1920, une question orale avec débat au ministre de la Guerre sur la non-exécution d'un arrêté

de justice rendu contre un prisonnier de guerre allemand condamné à mort pour assassinat de deux cultivateurs français. Au cours d'un débat houleux cette question est transformée en interpellation.

Il fut secrétaire du Sénat de 1914 à 1919.

Membre de la commission des douanes, il rédigea deux rapports, l'un concernant les conditions d'importation des viandes frigorifiées, l'autre relatif aux droits de douane sur les céréales et leurs dérivés.

Battu au renouvellement triennal de 1927 en ne recueillant que 412 voix sur 1.469 votants, il quitta le Palais du Luxembourg pour revenir siéger sur les bancs du Palais Bourbon, où il fut élu par 8.741 voix, dans son ancienne circonscription d'Yvetot, sur 18.044 votants, et réélu en 1932 avec 10.397 voix sur 17.882 votants.

Au cours de ce dernier mandat, Louis Quesnel intervint rarement à la tribune mais participa aux travaux de la commission de l'administration générale et de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

Le 20 octobre 1935, Quesnel avait tenté un retour au Luxembourg : n'ayant obtenu que 141 voix, il ne jugea pas utile de se représenter aux élections législatives de 1936.

QUEUILLE (ANTOINE, Henri), né le 31 mars 1884 à Neuvic-d'Ussel (Corrèze).

Député de la Corrèze de 1914 à 1935.

Sénateur de la Corrèze de 1935 à 1945

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture du 20 janvier 1920 au 16 janvier 1921

Ministre de l'Agriculture

du 14 juin 1924 au 17 avril 1925,

du 19 juillet au 11 novembre 1926,

du 21 février au 2 mars 1930.

Ministre de la Santé publique

du 13 décembre 1930 au 27 janvier 1931

Ministre

des Postes, Télégraphes, Téléphones

du 3 juin au 18 décembre 1932.

Ministre de l'Agriculture

du 18 décembre 1932 au 8 novembre 1934

Ministre de la Santé publique

et de l'Education physique

du 8 novembre 1934 au 1^{er} juin 1935.

Ministre des Travaux publics

du 22 juin 1937 au 13 mars 1938.

Ministre de l'Agriculture

du 10 avril 1938 au 20 mars 1940

Ministre du Ravitaillement

du 21 mars au 16 juin 1940.

Né à Neuvic-d'Ussel le 31 mars 1884, Henri Queuille fit ses études au lycée de Tulle puis à la Faculté de médecine de Paris.

Docteur en médecine en 1908, il revint exercer la profession médicale à Neuvic où son activité et son besoin de servir le désignèrent rapidement à l'attention de ses concitoyens.

Quatre ans après son retour en Corrèze, il fut élu conseiller municipal et maire de sa commune natale. Puis il devint successivement conseiller général de la Corrèze en 1913 et député en 1914. Aux élections du 26 avril 1914, il arriva en tête au second tour de scrutin et fut élu député de la Corrèze par 5.726 voix sur 12.219 votants.

Pendant la guerre, il servit d'abord comme médecin-major au 84^e Régiment d'artillerie, puis comme médecin dans diverses ambulances du front est.

En septembre 1916, il fut cité à l'ordre du 7^e corps d'armée.

Rendu à la vie parlementaire après la guerre, Henri Queuille se consacra aux affaires publiques.

Il fit toute sa carrière politique dans les rangs du parti radical socialiste.

Secrétaire de la Chambre des députés en 1918, il fut pour la première fois appelé à siéger au sein du gouvernement en 1920. Le 8 décembre 1935, après plus de vingt années de Palais Bourbon, il fut élu sénateur en remplacement d'Henry de Jouvenel, décédé.

Henri Queuille est sans doute la personnalité politique de la III^e République qui a fait partie du maximum de gouvernements dans le minimum de temps. En vingt ans, de 1920 à 1940, il a été dix-neuf fois membre d'un cabinet ministériel, dont treize fois à l'Agriculture.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Agriculture dans les cabinets Millerand et Leygues (1920), il fut ministre de l'Agriculture dans les cabinets successifs d'Edouard Herriot (1924-1926), de Poincaré (1926-1928), de Chautemps (1930).

Nommé ministre de la Santé publique dans le ministère Steeg (1931), puis ministre des P.T.T. dans le cabinet Herriot (juin 1932), il redevint ministre de l'Agriculture dans les cabinets Paul Boncour (1932), Daladier, Sarraut (1933), Chautemps (1933-1934), Daladier et Doumergue (1934).

Il reprit le portefeuille de la Santé publique et de l'Education physique dans le cabinet Flandin (1934), puis accepta celui des Travaux publics dans les deux cabinets Chautemps (1937-1938) pour redevenir une fois de plus ministre de l'Agriculture dans le cabinet Daladier (1938-1940) et se voir charger du portefeuille du Ravitaillement dans le cabinet Paul Reynaud (mars-juin 1940).

Dans son parti, comme à la Chambre ou au Sénat, Henri Queuille s'est toujours éloigné des positions extrêmes, s'abstenant à dessein d'interventions purement politiques. Homme de gauche — il avait été élu en 1924 sur la liste du cartel des gauches — il lui est arrivé de prendre la tête des gauches, mais aussi parfois d'être attaqué par les communistes et par les socialistes.

Au Parlement, il a suivi avec une loyauté sans éclipse son chef de file qui était le plus souvent son président du Conseil. Avec Edouard Herriot, il s'est rallié à Poincaré qui lui manifestait une particulière bienveillance. Avec Edouard Daladier, il s'est rallié à Léon Blum au temps du Front populaire. Au pouvoir, il s'est appliqué à ne heurter personne et pour résoudre les difficultés, il recherchait la conciliation et préférait le compromis à la querelle. Aussi jouissait-il de l'estime et de la considération générales.

Pour son canton, pour son département, où le sol ingrat, le climat rigoureux, l'inexpérience, font la tâche difficile au cultivateur, Henri Queuille multiplia les initiatives bienfaisantes.

Au Parlement, où il effectuera une œuvre considérable en tant que député, sénateur ou ministre, aucun problème ne le laissait indifférent. Son esprit solide et constructif s'intéressait aux problèmes généraux, mais c'est dans l'agriculture qu'il donna toute sa mesure.

Ce médecin devenu technicien agricole consacra l'essentiel de son effort de pensée et d'action à l'amélioration de l'économie rurale. Parmi les lois et mesures qui sont son œuvre directe, ou qui portent son empreinte, nous pouvons citer : l'accession des mutilés et réformés à la petite propriété ; le reboisement des forêts ; l'utilisation des forces hydrauliques ; la création des chambres d'agriculture ; la création du génie rural et de l'école supérieure du génie rural ; la création et l'organisation de l'enseignement agricole ; la création de la caisse de crédit aux départements et aux communes ; la création de la caisse nationale de crédit agricole.

On lui doit aussi l'amélioration de l'équipement rural : réseaux ruraux d'électricité, adduction d'eau potable, poste automobile rurale, réseaux téléphoniques ruraux.

Comme ministre des Travaux publics, Henri Queuille a préparé la coordination du rail et de la route et réussi à constituer la Société nationale des chemins de fer français à un moment où le problème des réseaux ferroviaires soulevait beaucoup de passions.

En même temps que ses mandats et ses charges, Henri Queuille assumait avec un soin égal la présidence de grands organismes, comme l'Office national des combattants, la Fédération nationale de mutualité et de coopération agricoles, le conseil d'administration de la Caisse nationale de crédit agricole, l'Association des jardiniers de France, la Caisse d'avances aux départements et aux communes, la Fédération des syndicats d'initiative du Limousin, Marche, Quercy, Périgord.

Il a publié un ouvrage important : *Le drame agricole*.

Lors du congrès de Vichy, le 10 juillet 1940, il ne vota pas les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain, mais s'abstint volontairement.

QUILBEUF (GUSTAVE, CHARLES), né le 15 avril 1854 à Houllme (Seine-Inférieure), mort le 17 décembre 1910 à Hénouville (Seine-Inférieure).

Député de la Seine-Inférieure de 1898 à 1910.

Le républicain Gustave Quilbeuf se présenta aux élections législatives de 1898 dans le département de la Seine-Inférieure, 4^e circonscription de Rouen. Membre du comice agricole et de la société centrale d'agriculture du département, il affirmait dans sa profession de foi son opposition à l'impôt global et progressif sur le revenu. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 6.894 voix sur 17.459 inscrits, 13.485 votants, contre 3.367 à Laurent et 2.733 à Cornillard, candidats malheureux. Il remplaça à la Chambre Maurice Lebon, député républicain.

De 1898 à 1901, Gustave Quilbeuf fut membre de la commission de la comptabilité. Il prit part à la discussion de la proposition de loi tendant à modifier la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail ; il devait affirmer à ses électeurs, en 1902, qu'il fut « l'initiateur de la loi du 30 juin 1899 » qui résulta de ces discussions. Lors de cette même élection, il déclara aussi qu'il réussit « malgré l'opposition du rapporteur de la commission du budget et du ministre des Finances » à faire attribuer aux communes, pour leurs sapeurs-pompiers, la totalité de la taxe spéciale de 1 million 200.000 francs. Ces problèmes, en effet, le préoccupèrent pendant toute la durée de la législation.

Gustave Quilbeuf se représenta dans la même circonscription lors des élections de 1902. Dans son programme, il déclarait qu'il refusait toute alliance avec les socialistes collectivistes. Sur 17.945 inscrits, 13.722 votants, Quilbeuf, maire de Houllme, député sortant, obtint 7.912 suffrages contre 5.337 à Cornillard et fut élu au premier tour de scrutin.

En 1902, il fut élu président de la commission chargée de procéder à une enquête sur les opérations électorales de l'arrondissement de Montreuil (Pas-de-Calais). Il déposa une proposition de loi tendant à modifier l'article 27 de la loi du 1^{er} juillet 1905 relative à l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources ; les problèmes des bouillieurs de cru, les questions sociales et agricoles furent les thèmes majeurs de ses interventions au cours de cette législation.

Aux élections de 1906, devenu conseiller général, ce « républicain progressiste et libéral qui réprouvait les théories subversives des collectivistes », comme il le disait dans son engagement électoral, fut élu de nouveau au premier tour de scrutin, par 8.352 voix sur 18.694 inscrits et 15.557 votants contre 6.546 à Jouvin, son principal adversaire.

À la Chambre, il fut élu président de plusieurs bureaux ; il fut aussi membre de la commission d'examen des projets de reconstruction d'une salle de séances au Palais Bourbon et de la commission

des usines hydrauliques. Il déposa une proposition de loi tendant à reporter à la prochaine législature la majoration prévue pour l'indemnité parlementaire. Ses activités portèrent sur les mêmes thèmes que ceux qu'il avait abordés précédemment : questions sociales, situation des vieillards, des infirmes, problèmes des sapeurs-pompiers. Ses interventions, en outre, furent nombreuses lors de la discussion du projet et des propositions de loi concernant l'impôt sur le revenu : il compara notamment la situation des agriculteurs et des travailleurs de l'industrie au point de vue de l'incidence de l'impôt, il désirait en particulier que l'on fit une remise d'impôts à certaines veuves chargées de famille.

Ce parlementaire, inscrit au groupe progressiste, se représenta aux élections de 1910 ; sur 18.749 inscrits, 15.206 votants et 3.543 abstentions, il obtint 8.577 suffrages contre 5.929 à Jouvin et 458 à Bazin.

Membre de la commission des pétitions et de la commission de l'agriculture, son activité fut, au cours de la législature, fort brève ; il mourut le 17 décembre 1910, à Hérouville. Il était âgé de 56 ans.

QUILLIARD (JOSEPH. AUGUSTE, Georges), né le 5 février 1852 à Frampas (Haute-Marne), mort le 21 janvier 1924 à Villars-en-Azois (Haute-Marne).

*Sénateur de la Haute-Marne
de 1920 à 1924*

Fils d'un ingénieur des Ponts et Chaussées, Georges Quilliard est issu d'une très vieille famille solidement implantée en Haute-Marne où elle possédait de vastes domaines.

Après d'excellentes études au lycée de Troyes, Georges Quilliard est reçu simultanément à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique. Il opte pour cette dernière et en sort officier d'artillerie en 1874. Démonstrateur dès 1879, il entre à l'École des beaux-arts, section architecture, sous la direction du professeur Pascal. En 1893, il doit revenir à Villars-en-Azois diriger l'important domaine familial. Il se consacre dès lors essentiellement aux problèmes agricoles et notamment à la question de la sélection du cheval. Il publie en 1910 une brochure : *Quel cheval faire en Haute-Marne ?*

Il fut l'un des fondateurs, puis le président du syndicat agricole de la Haute-Marne, vice-président du syndicat central des agriculteurs de France et membre de diverses associations agricoles.

Maire de Villars-en-Azois, conseiller général du canton de Châteauvillain, il se présente aux élections sénatoriales du 11 janvier 1920. Il est élu sénateur de la Haute-Marne dès le premier tour de scrutin, par 375 voix sur 740 votants.

Inscrit au groupe de la gauche républicaine et membre de la commission de l'enseignement, il participe également

aux travaux du groupe agricole, du groupe des planteurs de tabac et de ceux de l'art et de l'aviation. Son rôle à la Haute Assemblée reste cependant assez effacé en raison de sa santé précaire qui le détermine à ne pas solliciter un deuxième mandat.

Il meurt d'ailleurs le 21 janvier 1924 à Villars-en-Azois, quelques jours à peine après le renouvellement partiel du Sénat. Il était âgé de 72 ans.

QUINET (CYPRIEN), né le 22 décembre 1897 à Fouquières-lès-Lens (Pas-de-Calais)

Député du Pas-de-Calais de 1936 à 1940

Dès l'âge de 12 ans, Cyprien Quinet dut travailler et descendit au fond de la mine. Fait prisonnier civil pendant la guerre de 1914, il est emmené en Allemagne dans un camp de concentration et rentre en France après sept mois de captivité. Incorporé le 7 janvier 1916 dans un régiment d'infanterie, il partit sur le front en septembre 1916 et y resta jusqu'à la fin de la guerre.

Dès sa démobilisation, il adhéra au parti socialiste et au syndicat de mineurs. A la réunion de Tours, il se plaça aux côtés des partisans de la III^e Internationale et devint un militant actif du parti communiste. Il fut secrétaire de cellule, membre du bureau de la région du Nord et du comité central jusqu'en 1936.

Cyprien Quinet fut également un militant syndicaliste : secrétaire d'une section syndicale des mineurs d'Ostricourt de 1926 à 1929, date à laquelle il fut nommé au poste de secrétaire permanent du syndicat unitaire des mineurs du Pas-de-Calais.

Il partit en Union soviétique en 1930 et il y resta treize mois. A son retour, il sera nommé secrétaire de la Fédération nationale unitaire des travailleurs du sous-sol et y restera jusqu'à la réalisation de l'unité syndicale. Il sera nommé secrétaire du syndicat unifié des mineurs du Pas-de-Calais.

Elu conseiller général du canton de Carvin le 14 avril 1935, il se présente aux élections législatives de 1936 dans la 5^e circonscription de Béthune ; il fut élu au second tour par 10.169 voix sur 18.691 inscrits et 16.503 votants contre 5.892 à son concurrent immédiat.

A la Chambre des députés, Quinet fit partie de la commission des mines et de la force motrice et fut nommé membre du comité consultatif des mines. Les propositions de loi qu'il déposa portèrent essentiellement sur des problèmes miniers (exploitation, redevance communale, rôle des délégués miniers pour la sécurité). Il intervint en particulier sur des questions de travaux publics et des problèmes sociaux.

Cyprien Quinet fut condamné à Arras le 6 septembre 1939 par le tribunal correctionnel à trois mois de prison pour distribution de tracts faisant l'apologie du pacte germano-soviétique.

Le 20 février 1940, il fut déchu de son mandat de député, comme la plupart de ses collègues communistes.

QUINSON (AIMÉ, HENRI), né le 20 avril 1901 à Douvres (Ain).

Député de l'Ain de 1936 à 1942

Contrôleur des Postes, Aimé Quinson se présente aux élections législatives de 1936 dans la circonscription de Belley ; il est élu au second tour par 10.086 voix sur 20.693 électeurs inscrits contre 7.137 à de Seyssel.

A la Chambre, inscrit au groupe socialiste, il est membre de la commission de l'aéronautique, de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats et de la commission des postes. Il dépose plusieurs propositions de loi et rapports sur les sujets les plus variés : la compétence des huissiers, l'introduction du fromage de gruyère dans l'alimentation de la troupe, la destruction des lapins de garenne, l'octroi de la qualité de citoyen français aux anciens combattants de l'Afrique occidentale et équatoriale française.

Il s'inscrit dans de nombreux débats, notamment dans la discussion d'un projet de loi relatif à l'exécution d'un plan de grands travaux destinés à lutter contre le chômage et de deux autres projets, l'un concernant le renforcement des mesures contre le dumping, l'autre portant amnistie.

Il demande à interpellier le gouvernement sur l'emploi des fonds secrets, sur la création d'une caisse nationale d'assurance contre les calamités agricoles et sur l'arrêt des fournitures de minerai de fer et de pétrole aux pays totalitaires.

Le 10 juillet 1940, au congrès de Vichy, il vote pour l'octroi des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

QUINTAA (JUSTIN), né le 6 décembre 1843 à Portet (Basses-Pyrénées), mort le 28 juillet 1900 à Portet.

*Député des Basses-Pyrénées
de 1889 à 1900*

Sénateur des Basses-Pyrénées en 1900.

Après avoir été reçu docteur en médecine, dès l'âge de 25 ans, fidèle à son terroir comme à son ascendance, Justin Quintaa choisit d'exercer dans son milieu rural natal, tout en poursuivant simul-

tanément la mise en valeur de son domaine familial.

Double activité qui le tient en contact permanent avec ses concitoyens des campagnes, d'autant que, passionné d'agriculture, il s'intéresse de près à la production agricole et à ses débouchés (il publie plusieurs études sur ces problèmes et sera lauréat de bien des concours agricoles). Si bien que son audience va grandissant, ce qui a pour effet d'amener une population, jusqu'ici hésitante, à apporter son adhésion aux institutions de la République dont il se veut le dévoué fidèle.

Ainsi en témoigne son ascension dans la carrière politique.

Élu conseiller général du canton de Garlin, il accède rapidement à la vice-présidence du Conseil général des Basses-Pyrénées, pour, le 22 septembre 1889, faire triompher, dès le premier tour de scrutin, l'étiquette républicaine en prenant au député monarchiste sortant, M. d'Ariste, le siège de la 2^e circonscription de Pau, par 7.859 voix contre 6.379 à ce dernier.

Réélu sans concurrent aux consultations de 1893 et 1898, à l'occasion desquelles il réunit sur son nom respectivement 9.133 et 9.387 suffrages, il ne quittera son siège de député que pour occuper un fauteuil au Palais du Luxembourg : le 28 janvier 1900, il est élu sénateur des Basses-Pyrénées, dès le premier tour de scrutin, recueillant 712 voix sur 1.003 exprimées, pour remplacer M. Marcel Barthe, sénateur sortant, qui ne se représentait pas.

Au demeurant, les lignes de force de son action politique sont inscrites dans sa circulaire électorale de 1889 : soutien à toute politique qui aura pour but, tout en réalisant de sérieuses économies dans les budgets, d'améliorer la situation des travailleurs et de garantir la paix intérieure ; attention à la production du sol et à la vente des denrées, qui constituent alors une des sources les plus certaines de la fortune publique ; promotion de la stabilité gouvernementale ; application rigoureuse du Concordat, dans le respect de la liberté de conscience.

Et ce n'est pas la moindre justification de l'estime que lui manifestent ses concitoyens de constater, qu'il s'agisse de problèmes ressortissant à sa circonscription ou touchant l'ensemble de la nation, qu'à l'occasion de ses interventions en commissions ou à la tribune, il s'efforcera toujours de faire en sorte que soient tenus ses engagements.

Il mourut le 28 juillet 1900 à Portet à l'âge de 57 ans